

Photos conformes

Vous devez joindre une photo vous représentant qui respecte les critères suivants :

- 1-Photo claire, bien définie et nette.
- 2-Les photos doivent être en couleur.
- 3- Prises avec une expression faciale naturelle (sourire accepté).
- 4- Avec un éclairage uniforme sans ombrages, réflexion ou lumière éblouissante.
- 5-Centrée, avec le visage et le haut des épaules en direction de l'appareil photo.
- 6-Photo prise sur un fond blanc uni ou de couleur pâle.
- 7-Représentatives de votre apparence actuelle.
- 8-Photo originale non altérée.
- 9- Photo en format électronique seulement (en format JPEG ou JPG). Les photos papier ne sont pas acceptées.

Exemple de photo conforme

